

Statut n°S20230513-0 portant nomination du président de la Commission de Modération par intérim

lumahell, en qualité de fondateur exerçant provisoirement la fonction d'administrateur principal,

Vu la décision portant acceptation de la démission de LiveYTFrags og,

Vu le statut n°S20221204-1 portant nomination du Président de la Commission de Modération,

Considérant que LiveYTFrags_og ne peut plus assurer sa fonction de Président de la Commission de Modération par intérim, ne faisant plus partie de l'équipe d'administration,

Considérant qu'AigleAttarde fait partie de l'équipe d'administration en tant que fondateur exerçant provisoirement la fonction d'administrateur principal,

Statue:

ARTICLE UNIQUE: AigleAttarde est nommé président de la Commission de Modération par intérim.

Fait le 13 mai 2023.

